



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CARIF-OREF PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

22 RUE SAINTE BARBE
13002 MARSEILLE

Ayant la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public soumis aux règles de comptabilité publique applicables aux établissements publics industriels et commerciaux dotés d'un agent comptable.

Ci-après dénommé GIP Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONSULTATION - APPEL A PROPOSITIONS

Objet :

Cadre :.

Évolution du système d'information du GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur visant à la migration de la Banque Régionale de l'Offre de Formation (BROF) vers le système OFELI, comprenant des prestations de migration des données, de création et de paramétrage d'une interface de consultation, de recette et d'accompagnement à la mise en production.

Date limite de réception des offres

Le 4 septembre 2026

LE PRESENT DOCUMENT FAIT OFFICE DE DOSSIER DE CONSULTATION



Sommaire

1 - Présentation du GIP Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d’Azur	4
2 - Contexte et objectifs de la consultation.....	5
2.1 Contexte général	5
2.2 Enjeux	5
2.3 Objectifs de la consultation.....	6
3 - Périmètre de la mission	7
3.1 Audit de l'existant	7
3.2 Qualification des données	7
3.3 Conception de la migration	8
3.4 Réalisation de la migration	8
3.5 Recette.....	8
3.6. Mise en production	9
3.7. Création et paramétrage de l’interface de consultation	9
4 - Compétences et expérience relatives à l’environnement OFELI et aux référentiels nationaux	10
5 - Livrables attendus	11
6 - Modalités de réponse attendues des candidats	13
6.1. Plan de réponse obligatoire	13
6.2. Conditions financières.....	15
6.3. Documents administratifs obligatoires.....	15
6.4. Format de la réponse	15
6.5. Délai et modalité d’envoi.....	16
7 - Critères d’évaluation des offres.....	16
7.1. Critères et pondérations	16
7.2. Méthode d’analyse	18
7.3. Analyse séparée des lots.....	18
7.4. Réserves du GIP	18
8 - Clauses contractuelles et obligations juridiques	19
8.1. Nature et durée du marché.....	19
8.1.1 Type et prix du marché.....	19
8.1.2 Durée du marché	19

8.2. Obligations générales du titulaire	19
8.3. Confidentialité et protection des données	20
8.4. Propriété intellectuelle.....	20
8.5. Sous-traitance	20
8.6. Clauses financières	20
8.6.1 Modalités de facturation	20
8.6.2 Prix fermes.....	21
8.6.3 Pénalités	21
8.7. Sécurité informatique	21
8.8. Continuité de service	22
8.9. Réversibilité	22
8.10. Résiliation	22
8.11. Assurance	23
8.12. Tribunal compétent.....	23
9 - Annexes et documents de référence.....	24
9.1. Normes et référentiels applicables	24
9.2. Questions / réponses et additifs	24

1 - Présentation du GIP Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le GIP Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur est un acteur régional au service de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi. Ses missions s'articulent autour de trois grands axes :

- L'observation des besoins en compétences, des évolutions des métiers et du tissu économique régional ;
- L'information et la mise à disposition de ressources fiables et actualisées auprès des professionnels de l'orientation, des organismes de formation et du grand public ;
- L'appui aux politiques publiques, par la production de données, d'études, d'outils numériques et d'analyses stratégiques.

Le GIP développe et maintient un écosystème numérique composé :

- De bases de données métiers, dont la base BROF (Banque Régionale d'Offre de Formation) ;
- D'applications en ligne (moteurs de recherche, cartographies interactives) ;
- De portails d'information ;
- De services interconnectés à des partenaires institutionnels.

Son organisation technique repose historiquement sur plusieurs prestataires spécialisés, assurant chacun une partie des services (hébergement, administration système, maintenance applicative, développement).

Dans ce contexte, le présent cahier des charges vise à sélectionner un ou des prestataires capables d'assurer :

- La préparation et la réalisation de la migration des données de la Banque Régionale de l'Offre de Formation (BROF) vers un nouvel applicatif dénommé OFELI ;
- L'accompagnement des opérations de recette ;
- L'assistance à la mise en production de cette nouvelle solution ;
- La création et le paramétrage d'interfaces de consultations

La consultation est structurée en **deux lots distincts** :

Lot n°1 : Migration des données BROF vers OFELI, recette et accompagnement de la mise en production

- Préparation et réalisation de la migration des données BROF vers OFELI ainsi que la recette et l'accompagnement de la mise en production.

Lot n°2 : Création et paramétrage de l'interface de consultation de l'écosystème OFELI

- Conception, paramétrage, recette et mise en service de l'interface de consultation.

2 - Contexte et objectifs de la consultation

2.1. Contexte général

Le GIP Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur exploite actuellement la Banque Régionale de l'Offre de Formation (BROF), utilisée pour la collecte, la gestion et la diffusion de l'offre de formation professionnelle régionale.

Dans le cadre du déploiement national d'OFELI, le GIP souhaite confier au(x) prestataire(s) retenus :

- La préparation et la réalisation de la migration des données BROF vers OFELI ;
- L'accompagnement des opérations de recette ;

Les prestations d'administration fonctionnelle, de maintenance et d'assistance postérieure à la mise en production ne relèvent pas de la présente consultation et pourront faire l'objet d'une consultation ultérieure, en fonction des besoins du GIP..

2.2. Enjeux

L'objectif est d'assurer l'ensemble des enjeux listés ci-dessous :

- **Continuité de service**
 - Maintien de la diffusion de l'offre pendant toute la phase de transition.
- **Qualité des données**
 - Garantie d'intégrité, de cohérence et d'exhaustivité.
- **Conformité nationale**
 - Respect des nomenclatures et référentiels utilisés dans OFELI.

- **Maîtrise de la solution**

- Transfert de compétences vers les équipes du GIP.

2.3. Objectifs de la consultation

L'objectif est de sélectionner un ou des prestataires en capacité d'assurer :

Dans le cadre du lot 1 pour la migration :

- L'analyse des données de la BROF ;
- L'identification des écarts entre les modèles de données BROF et OFELI ;
- La définition des règles de transformation et de reprise ;
- La réalisation des opérations de migration ;
- La sécurisation de l'intégrité et l'exhaustivité des données ;
- L'assistance du GIP lors des phases de recette.

Dans le cadre du lot 2 pour la création et le paramétrage de l'interface de consultation d'OFELI

- La Mise à disposition une interface de consultation répondant aux besoins du GIP et de ses usagers ;
- La valorisation des données issues d'OFELI au travers de fonctionnalités de recherche et de consultation adaptées ;
- Une garantie de qualité, de cohérence et de lisibilité des informations diffusées ;
- L'assurance d'un paramétrage pérenne et facilement administrable par les équipes du GIP ;
- L'accompagnement du GIP dans la recette, la mise en production et la prise en main de la solution ;
- L'autonomie du GIP grâce à un transfert de compétences et à une documentation complète.

Le respect des délais constitue une exigence essentielle du présent marché. L'ensemble des prestations prévues au titre des lots n°1 et n°2 devra être achevé au plus tard le 15 novembre 2026.

Les candidats sont invités à proposer une organisation, une méthodologie et des livrables permettant de garantir cette échéance. Si un candidat estime qu'une approche plus agile ou une adaptation de certains livrables est de nature à mieux sécuriser le respect de ce délai, il est autorisé à la proposer dans son offre.

Toute adaptation devra être dûment justifiée et ne pourra être mise en œuvre qu'après validation du GIP.

3 - Périmètre de la mission

Lot 1 : Phase de migration

3.1 Audit de l'existant

Le candidat devra :

- Analyser l'architecture fonctionnelle de la BROF ;
- Inventorier les objets métier ;
- Analyser les référentiels ;
- Analyser les interfaces existantes ;
- Identifier les écarts fonctionnels.

Livrables

- Rapport de cadrage ;
- Registre des risques ;
- Cartographie fonctionnelle.

3.2 Qualification des données

Le candidat devra :

- Réaliser un audit qualité ;
- Identifier doublons, anomalies et incohérences ;
- Produire une stratégie de correction.

Livrables

- Rapport qualité ;
- Plan de remédiation.

3.3 Conception de la migration

Matrice de correspondance

Pour chaque objet :

- Source BROF ;
- Cible OFELI ;
- Règles de transformation ;
- Règles métiers ;
- Contrôles.

Plan de migration

- Stratégie d'extraction ;
- Stratégie de transformation ;
- Stratégie de chargement ;
- Procédures de reprise ;
- Rollback.

3.4 Réalisation de la migration

Le titulaire réalisera :

- L'extraction des données ;
- Leur transformation ;
- Leur chargement ;
- Les contrôles ;
- La documentation.

3.5 Recette

- Recette technique
- Recette fonctionnelle
- Recette métier
- Correction des anomalies
- Validation finale

3.6. Mise en production

Le titulaire assurera :

- La préparation de la bascule ;
- L'assistance au démarrage ;
- Le suivi renforcé ;
- Les corrections post-bascule.

Lot 2 : Création et paramétrage de l'interface de consultation et de gestion de l'écosystème OFELI

3.7. Création et paramétrage de l'interface de consultation

Le titulaire devra assurer l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en œuvre de l'interface de consultation de l'offre de formation alimentée par OFELI.

La mission comprend notamment :

- L'analyse des besoins et le cadrage fonctionnel ;
- La conception des parcours utilisateurs et des modalités de consultation ;
- Le paramétrage des référentiels, données et règles de gestion dans OFELI ;
- La configuration des fonctionnalités de recherche, de filtrage et d'affichage ;
- La mise en œuvre et les ajustements de l'interface de consultation ;
- La réalisation des tests et de la recette fonctionnelle ;
- La production de la documentation d'administration et d'utilisation ;
- Le transfert de compétences auprès des équipes du GIP ;
- L'assistance au démarrage et la correction des anomalies durant la période de garantie.

Cette mission vise à garantir la mise à disposition d'une interface de consultation fiable, ergonomique et conforme aux besoins du GIP Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Conditions communes aux prestations proposées dans les lots 1 et 2.

Une période de garantie minimale de **6 mois** est demandée afin de couvrir les incidents qui n'auraient pas été décelés lors de la période de recette et de mise en production.

Suivi et communication :

- Information immédiate lors d'un incident critique ;
- Communication régulière jusqu'à résolution ;
- Rapport de clôture pour les incidents majeurs.

Obligations du prestataire :

Le prestataire devra impérativement :

- Assurer la confidentialité totale des données du CARIF-OREF ;
- Respecter le RGPD et les politiques de sécurité en vigueur ;
- Intervenir dans le cadre strict des autorisations données ;
- Mobiliser des compétences confirmées en systèmes, sécurité et SQL ;
- Proposer un interlocuteur unique pour le GIP.

4 - Compétences et expérience relatives à l'environnement OFELI et aux référentiels nationaux

La présente section a pour objet de permettre au GIP d'apprécier le niveau de connaissance, l'expérience et la capacité des candidats à intervenir dans l'environnement fonctionnel et technique du projet.

Le GIP attend des candidats qu'ils disposent, ou démontrent leur capacité à mobiliser ou acquérir rapidement, les compétences nécessaires à la bonne exécution des prestations.

À ce titre, les candidats présenteront les éléments permettant d'apprécier leur niveau de connaissance, leur expérience ou les compétences mobilisées dans les domaines suivants :

Environnement OFELI :

- Migration de données ;
- Paramétrage et configuration ;
- Administration fonctionnelle ;
- Exploitation et assistance.

Référentiels nationaux :

- RNCP ;
- Répertoires Spécifiques ;
- Formacode ;
- NSF ;
- ROME ;
- Organismes de formation.

Environnement métier

- Connaissance de l'environnement du réseau des Carif-Oref ou environnements voisins ou comparables ;
- Expérience de projets similaires ;
- Échanges de données ;
- Contrôles ;
- Mécanismes de diffusion.

5 - Livrables attendus

Les livrables constituent les éléments que le prestataire devra remettre au GIP Carif-Oref au cours de la mission de migration (lot n°1) et dans le cadre de la création et du paramétrage de l'interface de consultation (lot n°2).

Ils devront être fournis dans des formats ouverts (PDF, DOCX, XLSX, PNG/SVG pour les schémas) et rester la propriété exclusive du CARIF-OREF.

Principe de proportionnalité des livrables

Les livrables décrits dans le présent document traduisent les attentes du GIP et constituent le cadre de référence de la mission.

Toutefois, compte tenu des contraintes calendaires particulièrement fortes le GIP privilégiera les propositions garantissant la réussite du projet dans les délais impartis.

Les candidats sont ainsi autorisés à proposer une méthodologie plus agile ou une adaptation du contenu, du niveau de détail ou du calendrier de remise de certains livrables, dès lors que cette proposition est dûment justifiée, qu'elle ne remet pas en cause les objectifs du projet et qu'elle recueille l'accord préalable du GIP au cours de l'exécution de la prestation.

Migration :

- Note de cadrage ;
- Cartographie ;
- Rapport qualité ;
- Matrice de mapping ;
- Plan de migration ;
- Rapport de migration ;
- PV de recette ;
- Dossier de bascule.

Réversibilité :

Le titulaire devra remettre :

- Documentations ;
- Paramétrages ;
- Historiques ;
- Procédures ;
- Éléments de transfert.

Création et paramétrage de l'interface de consultation :

Le titulaire devra produire au minimum :

- Une note de cadrage ;
- Un dossier de conception fonctionnelle ;
- Les maquettes de l'interface ;
- Un dossier complet de paramétrage OFELI ;
- Un cahier de recette ;
- Un procès-verbal de recette ;
- Un guide administrateur ;
- Un guide utilisateur ;
- Un plan de mise en production ;

- Un rapport de mise en service ;
- Un dossier de transfert de compétences ;
- Un dossier de réversibilité.

6 - Modalités de réponse attendues des candidats

6.1. Plan de réponse obligatoire

Les candidats sont invités, lorsqu'ils l'estiment pertinent, à proposer une organisation ou une méthodologie alternative permettant de mieux sécuriser le respect des délais. Ils préciseront les adaptations proposées, leurs impacts éventuels sur les livrables et les bénéfices attendus pour le projet.

Les candidats devront structurer leur réponse de la manière suivante :

Présentation du candidat

- Raison sociale ;
- Forme juridique ;
- Historique ;
- Effectifs ;
- Certifications pertinentes (ex : ISO 27001, ITIL, Microsoft, Linux, etc.) ;
- Domaines d'expertise ;
- Références comparables.

Compréhension du besoin

Le candidat devra démontrer sa compréhension :

- Du contexte du GIP ;
- Des contraintes de calendrier ;
- Des enjeux de sécurité ;
- Des attentes liées à la migration ;
- Des contraintes opérationnelles en prévision d'OFELI ;
- Des points critiques identifiés dans l'audit.

Une reformulation structurée des besoins et contraintes est attendue.

Méthodologie proposée pour la phase 1 du lot n°1 (Migration)

Le candidat détaillera :

- Sa méthodologie de migration (bonnes pratiques, outils, étapes clés) ;
- Le déroulement du projet (cadrage, cartographie, préparation, tests, bascule) ;
- La gestion des risques (continuité de service, plan de retour arrière, gestion des incidents) ;
- Les ressources allouées (équipe projet, chef de projet, experts SQL) ;
- Le calendrier proposé, conforme aux contraintes du GIP ;
- Les livrables fournis (cf. section 5).

Méthodologie proposée pour le lot n°2 (création de l'interface de consultation)

Le candidat décrira son approche pour analyser les besoins du GIP, concevoir les parcours utilisateurs et définir les modalités de recherche et de consultation de l'offre de formation.

Il précisera sa méthodologie de paramétrage d'OFELI, notamment pour les référentiels, les critères de recherche, les filtres et les règles d'affichage.

La réponse devra également présenter :

- Les modalités de tests, de recette et de mise en production,
- Les actions prévues pour la documentation,
- Le transfert de compétences et l'accompagnement des utilisateurs.

Une attention particulière sera portée à l'ergonomie de l'interface, à l'expérience utilisateur, à la qualité des données affichées et à la capacité du GIP à administrer la solution de manière autonome.

Méthodologie de planning pour les deux lots :

Le candidat fournira :

- Un planning détaillé (Gantt ou équivalent) ;

- La description des phases, jalons et prérequis ;
- Les ressources mobilisées ;
- Les engagements de délai.

6.2. Conditions financières

Le candidat présentera distinctement :

- Le prix du lot n°1 (migration des données BROF vers OFELI, recette et accompagnement à la mise en production) ;
- Le prix du lot n°2 (création et paramétrage de l'interface de consultation) ;
- Les coûts des options éventuelles ;
- Une grille de tarifs journaliers ou horaires, le cas échéant ;
- Les éventuels frais liés aux outils.

Les prix devront être présentés séparément pour chacun des lots.

6.3. Documents administratifs obligatoires

Le candidat devra fournir :

- Les attestations fiscales et sociales ;
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Les attestations d'assurance professionnelle ;
- Des références récentes (moins de 3 ans) ;
- Les CV du chef de projet et des experts clés.

6.4. Format de la réponse

- Format électronique : PDF + version modifiable (Word) ;
- Respect du plan imposé ;
- Rédaction en français ;
- Mise en forme lisible, pagination ;
- Annexes clairement identifiées.

6.5. Délai et modalité d'envoi

Les réponses seront adressées par mail uniquement au plus tard le

vendredi 4 septembre 2026 à :

lperrin@cariforef.fr

copie à : emaurel@cariforef.fr / mapa@cariforef.fr

Les plis et envois numériques de l'offre délivrés après la date et l'heure précitée ne seront pas retenus.

Les propositions non retenues présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle. Le contenu de ces offres sera tenu pour confidentiel, ne sera ni divulgué, ni utilisé sauf accord du candidat.

7 - Critères d'évaluation des offres

L'analyse des offres sera effectuée par le GIP Carif-Oref PACA sur la base de critères pondérés.

Chaque lot sera évalué séparément, selon les mêmes critères, afin de garantir une cohérence globale.

7.1. Critères et pondérations

1. Valeur technique de l'offre – 45 %

Appréciation de :

- La compréhension du besoin, du contexte et des contraintes;
- La pertinence de la méthodologie proposée (migration);
- La qualité de l'organisation et de la gestion de projet ;
- La cohérence entre besoins, contraintes et solutions ;
- La prise en compte de la continuité de service ;
- Les mesures de sécurité ;
- Les engagements en matière de continuité de service, de gestion des incidents et d'assistance à la mise en production ;

- L'alignement avec l'audit et les échanges préalables.

2. Expertise OFELI et connaissance des référentiels nationaux – 25 %

Ce critère vise à évaluer la capacité du candidat à conduire avec succès la migration de la BROF vers OFELI.

Seront notamment appréciés pour le lot n°1:

- Les références significatives sur OFELI ou sur des projets comparables de gestion de l'offre de formation ;
- La connaissance du fonctionnement des réseaux Carif-Oref ;
- La maîtrise des référentiels nationaux (RNCP, RS, Formacode, NSF, ROME, SIREN/SIRET et autres référentiels associés) ;
- La qualité de la méthodologie proposée pour la reprise, le contrôle et la fiabilisation des données ;
- La capacité à accompagner les utilisateurs et à assurer un transfert de compétences.

Dans le cadre du lot n°2 :

Pour le lot n°2, le candidat présentera tout élément permettant d'apprécier son expertise en matière de conception, de paramétrage et de mise en œuvre d'interfaces de consultation, notamment au travers de références détaillées, d'exemples de réalisations, de méthodologies, des profils des intervenants et des certifications éventuelles.

3. Organisation, compétences et ressources – 15 %

Appréciation de :

- L'expérience du chef de projet ;
- L'expertise des équipes techniques ;
- La pertinence des références récentes ;
- La disponibilité des équipes ;
- La capacité à accompagner la bascule et le suivi opérationnel.

4. Prix – 15 %

Le prix sera évalué :

- Lot par lot ;
- Sur la base du coût global et détaillé ;
- Au regard de la cohérence entre prix, charge et niveau de service.

Le prix n'est pas un critère majoritaire afin de privilégier la continuité de service et la sécurité.

7.2. Méthode d'analyse

Pour chaque critère, une note sur 10 sera attribuée, puis pondérée selon les pourcentages ci-dessus.

Un tableau récapitulatif pourra être établi, avec une note globale sur 10 par candidat et par lot.

La meilleure note finale déterminera l'attributaire, sous réserve que l'offre soit régulière, acceptable et appropriée.

7.3. Analyse séparée des lots

- Chaque lot fera l'objet d'une analyse et d'un classement distincts ;
- Le GIP pourra retenir des prestataires différents pour chaque lot ;
- Le GIP pourra également attribuer les deux lots au même candidat si son offre est globalement la mieux classée.

7.4. Réserves du GIP

Le GIP se réserve le droit :

- De ne pas attribuer le marché si aucune offre n'est jugée satisfaisante ;
- D'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;
- De solliciter des précisions ou justificatifs complémentaires ;
- De demander, le cas échéant, une démonstration ou une simulation technique.

8 - Clauses contractuelles et obligations juridiques

8.1. Nature et durée du marché

8.1.1 Type et prix du marché

Le présent marché relève d'un appel à propositions de services informatiques, passé conformément à nos procédures d'achats internes dont **le total du lot n°1 est d'un budget maximum de 35 000 € TTC et le total du lot n°2 est d'un budget maximum de 12 600 € TTC.**

Les réponses tarifaires des candidats comporteront le coût d'une journée de prestation ainsi que le nombre de journées estimées en fonction du lot.

8.1.2 Durée du marché

Les prestations objet des lots n°1 et n°2 devront être organisées de manière à permettre l'achèvement de l'ensemble du projet au plus tard le 15 novembre 2026. Cette échéance constitue une exigence contractuelle essentielle. La période de garantie prévue au lot n°1 demeure applicable au-delà de cette date, conformément aux stipulations du présent marché.

- **Lot n°1** : limité à l'exécution de la prestation, jusqu'à validation de la recette.
- **Lot n°2** : limité à l'exécution de la prestation, jusqu'à validation de la recette.

8.2. Obligations générales du titulaire

Le titulaire s'engage à :

- Exécuter ses obligations avec diligence, professionnalisme et impartialité ;
- Mobiliser les moyens humains et techniques nécessaires ;
- Garantir la continuité de service dans le périmètre défini ;
- Respecter les bonnes pratiques de sécurité et de gouvernance ;
- Alerter immédiatement le GIP en cas d'incident majeur ou de risque critique ;
- Respecter les délais d'intervention prévus ;
- Se conformer aux normes et réglementations en vigueur.

8.3. Confidentialité et protection des données

Le titulaire :

- Est tenu à une obligation de confidentialité ;
- Ne peut divulguer aucune information sans accord écrit du GIP ;
- Doit mettre en œuvre des mesures adaptées pour protéger les données ;
- Respecte le RGPD pour toutes les données concernées ;
- Impose les mêmes exigences à ses sous-traitants éventuels.

8.4. Propriété intellectuelle

- Les livrables produits dans le cadre du marché deviennent la propriété exclusive du GIP ;
- Les configurations, scripts, outils et documentations créés pour le projet sont cédés au GIP avec droit d'usage complet ;
- Aucun verrou technique ne peut être mis en place sans accord explicite du GIP.

8.5. Sous-traitance

Toute sous-traitance :

- Doit être demandée explicitement ;
- Doit être autorisée par le GIP ;
- Est soumise aux mêmes obligations (sécurité, confidentialité, réversibilité).

Le titulaire demeure responsable de l'ensemble des prestations, y compris celles réalisées par des sous-traitants.

8.6. Clauses financières

8.6.1 Modalités de facturation

Les paiements seront exclusivement effectués sur présentation de factures déposées sur le portail **Chorus Pro**, conformément à la réglementation applicable aux établissements publics.

- **Le règlement interviendra selon les modalités suivantes :**
 - **30 %** à la notification du marché ;
 - **20 %** à l'issue de la première phase d'exécution du projet, après validation par le GIP de l'avancement des travaux et des prestations ou livrables intermédiaires prévus dans la méthodologie retenue ;
 - **50 %** après validation de la recette, admission des prestations et remise de l'ensemble des livrables prévus.

8.6.2 Prix fermes

Les prix sont fermes pour la durée du contrat, sauf clause de révision expressément prévue.

8.6.3 Pénalités

En cas de :

- Non-respect des délais contractuels ;
- Manquement grave en matière de sécurité ;
- Répétition d'incidents imputables au prestataire ;

Des pénalités pourront être appliquées.

8.7. Sécurité informatique

Le prestataire doit :

- Respecter les bonnes pratiques de cybersécurité (ANSSI, ISO 27001, etc.) ;
- Appliquer rapidement les correctifs critiques ;
- Durcir régulièrement les systèmes ;
- Sécuriser les accès administrateurs ;
- Utiliser des connexions chiffrées (SSH, VPN) ;
- Documenter les comptes et accès techniques.

En cas de faille majeure, le titulaire doit :

- Informer immédiatement le GIP ;
- Proposer et mettre en œuvre les mesures correctives ;
- Accompagner le GIP jusqu'au retour à un niveau de sécurité satisfaisant.

8.8. Continuité de service

Le prestataire doit garantir :

- Une organisation adaptée à la gestion des incidents critiques ;
- Une capacité de remédiation rapide en cas de panne grave.

La continuité de service est considérée comme un objectif prioritaire du marché.

8.9. Réversibilité

En fin de contrat ou en cas de résiliation :

- Le titulaire doit transférer toutes les données, configurations, accès et documentations au GIP ou au nouveau prestataire ;
- La réversibilité doit être réalisée sans surcoût ;
- Le prestataire doit apporter l'assistance nécessaire à la reprise ;
- Aucune dépendance technique non documentée ne doit subsister ;
- Les comptes administrateurs du prestataire doivent être supprimés ou restitués selon les consignes du GIP.

8.10. Résiliation

Le marché peut être résilié, notamment :

- Pour manquements répétés ;
- En cas de non-respect grave des obligations de sécurité ;
- En cas d'indisponibilités injustifiées ;
- Pour abandon de projet ;
- Pour motif d'intérêt général.

En cas de résiliation imputable au prestataire, les dispositions de réversibilité s'appliquent immédiatement.

8.11. Assurance

Le titulaire devra fournir :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Le cas échéant, une couverture spécifique des risques cyber (valorisée).

8.12. Tribunal compétent

En cas de litige, le tribunal administratif compétent sera celui du ressort du siège du GIP.

9 - Annexes et documents de référence

Les documents suivants complètent le présent cahier des charges. Ils doivent être pris en compte par les candidats dans la préparation de leur offre. Toute proposition non conforme aux contraintes techniques ou calendaires issues de ces documents pourra être écartée.

9.1. Normes et référentiels applicables

Le prestataire devra se conformer aux référentiels suivants :

Sécurité informatique

- Recommandations ANSSI ;
- ISO 27001 / 27002 (bonnes pratiques) ;
- RGPD (protection des données personnelles) ;
- Bonnes pratiques de cybersécurité (CIS Benchmarks).

Informatique & Systèmes

- Bonnes pratiques ITIL (gestion des incidents, des changements, des services) ;
- Recommandations éditeurs (Windows Server, SQL Server, etc.) ;

9.2. Questions / réponses et additifs

Le GIP pourra, le cas échéant :

- Répondre aux questions des candidats ;
- Publier des additifs ou précisions au cahier des charges ;

Les candidats devront intégrer ces éventuels compléments à leur réponse finale.